



ACADEMIE DE POITIERS

Lettre de septembre 2024
de la section académique du
SNETAA FO
32, avenue Danton, 17000 La Rochelle

snetaa.s3.poitiers@gmail.com
<http://snetaa.poitiers.free.fr/>

229



• SOMMAIRE :

- P.1 : Edito de la Secrétaire Académique
- P.2 : Avancement de carrière; Agenda
- P.3 : La rentrée dans les établissements
- P.4 : Vos contacts Académiques SNETAA

Rentrée 2024 : le compte n'y est pas !

Chaque année en France, le mois d'Août est synonyme de repos et de détente à travers le pays, tandis que le mois de septembre, lui, est synonyme de rentrée, des plus hautes sphères de l'Etat au petit enfant qui découvre l'école. Pourtant cette année, rien ne s'est déroulé comme d'habitude. Août a été le mois d'une effervescence olympique, tandis que septembre débute sans rentrée de gouvernement, sans rentrée parlementaire et pour l'Académie de Poitiers, sans Recteur.

Si dans l'Education Nationale, l'année scolaire qui vient de s'achever avait été riche en valse à 3 temps : Attal, Oudera-Castera et Belloubet, la voie professionnelle, quant à elle, avait virevolté sur deux temps : Ministre Déléguée et Haut-Commissaire. Pour cette rentrée, il ne reste plus qu'un temps : celui des démissionnaires et faisant fonction.

Si les derniers décrets mettant en place la réforme de la voie professionnelle, avec 170 h en moins sur le cursus et le parcours « Y » en terminale ont bien été publiés, rien sur la réforme de la formation des enseignants et un décret gelé à propos du DNB qui devait être indispensable à l'entrée en seconde sous statut scolaire : mesure que le SNETAA combat fermement !

Pendant ce temps dans notre Académie, le Secrétaire Général gère seul sans Recteur les affaires courantes avec des services débordés par le manque de personnel pour gérer la rentrée.

Pour les collègues qui viennent de faire le point dans les établissements, le compte n'y est pas ! Des élèves sans enseignant pour la rentrée ! Pour combien de temps ? A leur arrivée, quelle formation les collègues auront-ils reçu ? Quel sera leur contrat ? Seront-ils comme ces contractuels qui ont attendus vainement leur affectation en juillet et qui sans contact avec un chef d'établissement seraient encore en attente ? Que s'est-il donc passé ? Pourquoi l'employeur en titre, le Rectorat, n'a-t-il pas lui-même prévenu ses salariés ?

Le compte n'y est pas lorsque le SNETAA découvre que l'ouverture des 15 places supplémentaires de chaudronnerie à Réaumur, actée par le CSA d'octobre 2023 dans la famille des métiers RÉMI, ne se ferait pas en ce 2 septembre puisque non proposées aux sortants de 3eme (* finalement lundi 2, après un mail de l'intersyndicale de l'établissement et un contact du SNETAA auprès du Secrétaire Général du Rectorat, la section va ouvrir.) . Par contre la décision de fermer la mention complémentaire entérinée lors de la même réunion a bel et bien été exécutée et la fin de contrat du collègue bien réelle.

Que dire encore de plusieurs cédés de Contractuels Enseignants qui traînent depuis plus d'un an et qui font que les collègues ont été dépréciés quand est intervenu le mouvement puisque rangés dans la catégorie CDD et non CDI.

Le SNETAA revendique pour eux une « Cédésation temps plein », même si à cette rentrée, au vu de leur déclasserment dans l'obtention des postes, ils ne sont pas toujours à plein temps.

Enfin le compte n'y est pas quand le service médical de l'Académie, en grave pénurie de personnels depuis des années, avoue le dysfonctionnement de sa messagerie qui ne reçoit aucun mail si les dossiers joints sont trop lourds. Existe-t-il des dossiers médicaux sans une multitude de documents joints ?

C'est face à ces situations et de nombreuses autres que le SNETAA FO clame haut et fort que le compte n'y est pas ! Qu'il nous faut un Ministre, qu'il nous faut des postes, qu'il nous faut un budget digne du grand ministère que nous sommes et qu'il nous faut un Recteur ! Recteur à qui nous ne manquerons pas de demander une audience, afin de présenter nos mandats et nos perspectives pour une formation professionnelle laïque, républicaine qui vise la défense des élèves et des personnels de la voie professionnelle sous statut scolaire.

Septembre, c'est aussi le mois des adhésions. Alors pour que le compte y soit et pour agir en ce sens, n'hésitez pas, adhérez au SNETAA car c'est ensemble que l'on est les plus forts et les plus efficaces !

La Rochelle, 1 septembre 2024, Bénédicte Moulin Secrétaire Académique du SNETAA FO

Avancement de carrière

Autrefois (sans tomber dans le "c'était mieux avant"), les inspecteurs rencontraient les enseignants lors de visites conseil (inspections) et attribuaient une note à la "prestation du jour". Cette note (qualifiée de pédagogique), associée à une note dite administrative proposée par le chef d'établissement, permettait d'avancer dans les échelons et les grades.

Aujourd'hui, les collègues de la classe normale (CN) participent à trois rendez-vous de carrière : ils rencontrent les inspecteurs qui les évaluent, en partenariat pour une partie avec les chefs d'établissement, sur 11 items. L'avis posé sera validé (ou pas) par le Recteur/la Rectrice.

Qu'en est-il pour les autres grades, la Hors Classe (HC) et la Classe Exceptionnelle (CE) ? Là aussi, les inspecteurs et les chefs d'établissement émettent des avis. Le chef d'établissement est en contact permanent avec ses équipes, et même nouvellement nommé dans un établissement, il peut "se faire une idée" de la valeur des membres de son équipe (et il lui arrive de se tromper). L'inspecteur rencontre ses troupes au moment des formations en présentiel (de plus en plus rares), au cours de ses déplacements dans les établissements (quand il se laisse le temps de rencontrer l'équipe complète),... Qu'en est-il des collègues qui ne voient jamais leur inspecteur ? Pourtant, à la fin de l'année un avis est posé. Comment ? En s'appuyant sur quelles constatations ? Après quels échanges sur les pratiques pédagogiques et professionnelles des collègues ? Nous n'avons pas de réponse...

Nombre de collègues qui attendent un changement de grade (passage de la HC à la CE) ont un avis qu'ils ne comprennent pas, dont ils aimeraient connaître les pourquoi et comment... ne serait-ce que pour continuer à progresser dans l'exercice du métier.

Après une étude des données mises à disposition par le Rectorat concernant les passages de la HC à la CE cette année, matière par matière, il semble qu'il y ait des grandes disparités... et donc potentiellement des zones d'ombre.

Dans la grande majorité des cas, le nombre de promus est cohérent avec le nombre de promouvables. Une matière en particulier pose question : comment un groupe d'enseignants représentant presque 20 % des effectifs de la HC, ne peut-il avoir que 2 % de promus ? Et cette situation perdure depuis quelques années. Sont-ils moins performants que les autres ? Moins méritants ? Plus "mauvais" ? Nous n'avons aucune explication...

Autrefois (sans tomber dans le "c'était mieux avant"), nous avions un échange avec nos inspecteurs qui pouvaient, avec plus ou moins de succès et de persuasion, nous convaincre du bien fondé des notes et des remarques personnalisées. Aujourd'hui, la situation est au mieux floue pour ne pas dire opaque, et lorsque c'est flou ...

Jean-Luc Germaneau, Commissaire Paritaire Académique du SNETAA FO.



Agenda Académique du SNETAA FO, fin d'année 2024

- ◆ Secrétariat en visio (11-09 à 18h) Bilan de rentrée
- ◆ Bureau Académique à Poitiers (08-10-2024)
- ◆ Secrétariat (élargi) Visio (1er-10-2024) préparation du Conseil National
- ◆ Bureau Académique post Conseil National (14-11-2024)
- ◆ Conseil Académique au LP G Barré Niort (10-12-2024)

La rentrée dans les établissements.

C'est la rentrée ! et comme chaque année en septembre, les enseignants retournent à leur pupitre. C'est l'occasion pour les Correspondants Locaux de saluer en plus de ses collègues habituels, les nouveaux venus et de faire le point avec les adhérents et les sympathisants. Il est toujours possible d'organiser un temps d'échange et de retrouvailles dans l'établissement autour d'une café ... entre « SNETISTES » et nouveaux venus.

Pour les Correspondants Locaux, la rentrée, c'est le moment de :

- Se faire connaître pour adhésion au SNETAA FO, auprès des nouveaux collègues et leur donner (surtout aux contractuels et aux stagiaires) des éléments de notre presse syndicale. Pour rappel, le SNETAA syndique tous ceux qui relèvent d'une formation professionnelle, travaillent en LP, SEP, SEGPA ou EREA, des AED, au RBDE en passant par les AESH, les enseignants titulaires ou contractuels, les documentalistes et les CPE, sans oublier les coordonnateurs ULISS.
- Mettre à jour le tableau d'affichage pour que les dernières informations soient présentes tout comme les contacts SNETAA de l'Académie (S2 / S3 /différents référents)
- Constituer la liste (SNETAA FO) pour les élections au conseil d'administration en veillant à équilibrer au possible les PLP enseignement pro et enseignement général.
- Faire remonter toutes les informations sur l'établissement au secrétaire départemental de son département ou/et au Secrétaire Académique.

Il s'agit aussi d'informer les collègues sur ce qui a pu se passer durant la pause estivale, grâce, par exemple, au Podcast de la revue de presse du SNETAA national qui paraît tous les jeudis maintenant. Riche en informations, il permet d'avoir rapidement un fil sur l'actualité liée à l'éducation et avec ses sources, vous avez la liberté d'approfondir les sujets qui vous intéressent.

Carrières, mobilités, avancement, reclassement, mutations, droits de l'enseignant, n'hésitez pas à vous tourner vers le site de l'Académie, <http://snetaa.poitiers.free.fr> très régulièrement mis à jour afin de permettre à chacun de trouver des réponses.

Les différents guides publiés par le national sont aussi de bonnes ressources pour les collègues. Ils permettent de trouver des informations et si nécessaire de rediriger ceux qui se questionnent vers les intervenants en capacité de leur répondre, si à l'instant « t », vous n'avez pas la réponse.

L'équipe Académique est, elle aussi là, pour répondre à vos questions et en cas de besoin vous confier au « service relations adhérents ». (Lire les liens en page 4)

Il n'y a jamais de sottise question. Il est toujours bon de rester informé et d'aller chercher l'information. C'est ainsi que l'on est sûr d'être dans son droit et de faire en sorte qu'il soit respecté.

Alors, expliquez clairement aux collègues qu'adhérer au SNETAA, c'est adhérer aux valeurs de l'Ecole de la République, dont la formation professionnelle publique et laïque, et c'est faire respecter les droits de ses personnels.

Bénédicte Moulin, Secrétaire Académique



Pour adhérer au SNETAA FO en ligne:
<https://www.snetaa.org/adhesion-au-snetaa-fo/>

Ou contacter Bénédicte Moulin par : snetaa.s3.poitiers@gmail.com
Ou adhérer **directement au SNETAA FO par [formulaire papier](#)**

Vos contacts académiques Académie de Poitiers 2024 - 2025

SECRÉTAIRE ACADÉMIQUE (S3) - membre du CSA - Bénédicte MOULIN

snetaa.s3.poitiers@gmail.com - 06 10 64 54 69

TRÉSORIER ACADÉMIQUE - membre du CREFOP - Stéphane CONTAMINES

snetaa16@orange.fr - 06 20 22 46 15

SECRÉTAIRES DÉPARTEMENTAUX S2

Charente Stéphane CONTAMINES Formation Syndicale Réfèrent GA	snetaa16@orange.fr 06 20 22 46 15	Charente-Maritime Abdellah DRIOUCH	snetaa.charente.mme@gmail.com 06 73 12 79 46
Deux-Sèvres Henriette MEUNIER	snetaafo79@gmail.com 06 04 13 60 21	Vienne Stéphane TEXIER	snetaa.vienne@gmail.com 06 13 78 69 55

COMMISSAIRES PARITAIRES ACADÉMIQUES pour les PLP Titulaires et Stagiaires

Christelle BUTRAUD (16)	bruneausnetaa@gmail.com 07 78 69 37 77	Bénédicte MOULIN (17)	snetaa.s3.poitiers@gmail.com 06 10 64 54 69
Jean-Luc GERMANEAU (79)	germaneau.snetaa@gmail.com 06 04 01 13 87		

CORRESPONDANTE AESH

Virginie GUEDON snetaa.aesh@gmail.com
06 22 26 40 07

CORRESPONDANTE SEGPA/EREA/ASH

Julie JABOEUF snetaa.segpa.erea.ash@gmail.com
06 98 26 92 01

CORRESPONDANTE CPE

Florence VICENZI snetaa.cpe.aed@gmail.com
06 50 75 20 32

CORRESPONDANT ENSEIGNANTS CONTRACTUELS

Benoit CAUTE snetaa.contractuel@gmail.com
06 71 11 33 84

CORRESPONDANTS RETRAITES

Jean-Paul GARRIBOTTO	jean-paul.garribotto@snetaa.org 06 59 31 10 53	Raymond VALADE	raymond.valade@snetaa.org 06 89 44 69 98
----------------------	--	----------------	--

CORRESPONDANT LAÏCITÉ

Yves-Henri SAULNIER yhsaulnier@gmail.com
06 73 34 37 95

CORRESPONDANT DDFPT

Françoise Bureau francoise.bureau@snetaa.org
06 52 96 92 62

SITE INTERNET

Jean-Luc GERMANEAU snetaa.web.poitiers@gmail.com
06 04 01 13 87

JOURNAL ACADÉMIQUE

Jean-Pierre ARDON snetaa.poitiers@orange.fr
06 82 12 26 27

Notre site internet académique : <http://snetaa.poitiers.free.fr>

Site national : <https://www.snetaa.org/>